

Résolution sur la situation des droits de l'homme en Indonésie

2017/2724(RSP) - 15/06/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme en Indonésie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement rappelle que l'Indonésie occupe le quatrième rang des pays les plus peuplés, est la troisième démocratie du monde et **le plus grand pays à majorité musulmane** au monde.

Il s'agit aussi d'un partenaire important de l'Union européenne et les relations avec l'Union sont solides.

Toutefois les députés pointent le nombre sans précédent d'attaques verbales violentes et discriminatoires, de faits de harcèlement et de diatribes enflammées **contre les personnes LGBTI en Indonésie**.

Ainsi, dans la province autonome d'Aceh, régie par la charia, les relations sexuelles entre personnes consentantes de même sexe et les relations sexuelles hors mariage sont des infractions pénales et entraînent des sanctions pouvant aller jusqu'à 100 coups de fouet et 100 mois d'emprisonnement, alors même que, dans le reste de l'Indonésie, l'homosexualité n'est pas illégale.

Les députés mettent également en évidence les actes d'intimidation et de violence dont sont victimes les journalistes.

Protéger les personnes LGBTI : les députés invitent les autorités de la province autonome d'Aceh à **empêcher toutes nouvelles persécutions des homosexuels** et à dépénaliser l'homosexualité en modifiant leur code pénal islamique. Ils condamnent fermement la bastonnade de deux homosexuels âgés de 20 et 23 ans, châtiment infligé pour la première fois le 22 mai 2017 dans la province d'Aceh pour pratiques homosexuelles. Ils demandent une nouvelle fois aux autorités de mettre fin immédiatement aux flagellations publiques.

De manière générale, le Parlement condamne **la montée de l'intolérance à l'égard de la communauté LGBTI indonésienne** au-delà de la province autonome d'Aceh et prie les autorités et les agents du gouvernement de s'abstenir de toute déclaration publique discriminatoire à l'égard des personnes LGBTI et des autres minorités du pays.

Le Parlement s'oppose en outre à l'assertion de l'association indonésienne de psychiatrie selon laquelle l'homosexualité et la transsexualité seraient des maladies mentales et demande aux autorités de mettre un terme à **la rétention forcée des personnes LGBTI** et à toutes les formes de «traitement» visant à «guérir» l'homosexualité.

Loi sur le blasphème : le Parlement appelle également à modifier la loi sur le blasphème dans la mesure où elle fait peser une **menace sur les minorités religieuses** indonésiennes. Il s'inquiète de l'intolérance croissante à l'égard des minorités ethniques, religieuses et sexuelles en Indonésie et invite les autorités indonésiennes à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue de renforcer la tolérance religieuse et la diversité sociale.

Globalement, le Parlement appelle les autorités indonésiennes à abroger toutes les dispositions juridiques qui restreignent les libertés fondamentales et les droits de l'homme et à revoir toutes les lois pour s'assurer qu'elles soient conformes à leurs obligations internationales.

Les députés se disent enfin préoccupés par les informations faisant état de violences persistantes à l'encontre des femmes et de pratiques qui leur sont préjudiciables, telles que les mutilations génitales. Ils invitent le gouvernement indonésien à s'acquitter de toutes ses obligations et à respecter, protéger et défendre les droits et libertés consacrés par le pacte international relatif aux droits civils et politiques.